

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 février 2021
Rapporteur :
Monsieur Patrick TROGLIA**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/02/2021
(accusé de réception du 11/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Réhabilitation de la voie Quimper Pluguffan en voie verte

Le projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Quimper -Pluguffan en voie verte va entrer en phase opérationnelle en 2021. Une convention de financement de l'opération doit être passée entre le Département, maître d'ouvrage du projet, Quimper Bretagne Occidentale et la Ville de Quimper.

Le projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Quimper-Pluguffan en voie verte constitue une véritable opportunité pour favoriser le développement des mobilités actives que ce soit le vélo ou la marche à pied et un atout pour l'attractivité touristique du territoire.

Cet aménagement est inscrit au schéma départemental vélo ainsi qu'au schéma directeur cyclable d'agglomération voté en 2013.

Ce dernier propose d'améliorer la desserte des pôles de proximité pour permettre un usage quotidien et sécurisé du vélo, ainsi que de la pratique loisirs, valorisante pour le territoire et l'aménagement de l'ancienne voie ferrée entre Pluguffan et Quimper en voie verte, va contribuer à répondre à ces objectifs.

Le projet envisagé s'étire sur près de 9 km de longueur entre la rue de Bournazel (commune de Quimper) et Ty Lipig (commune de Pluguffan) et propose des aménagements adaptés à la partie urbaine (3,3 km entre la rue de Bournazel et le secteur de Kervalguen en cours d'urbanisation) et la partie rurale (5,6 km), avec notamment la mise en place d'un éclairage public sur la partie urbaine.

Les travaux préparatoires de démantèlement des voies doivent être engagés en 2021, après la concertation menée en décembre 2020 et la mise en service de la voie verte est prévue en 2024.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'opération, une convention de financement doit être passée entre le Département, Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper.

L'estimation prévisionnelle de l'opération, y compris éclairage public (travaux sous Moa ville de Quimper) est fixée à 2 951 558 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat au titre de l'appel à projet « fonds mobilité actives-continuités cyclables » : 446 800 € HT ;
- Département : 1 462 982,61 € HT ;
- Quimper Bretagne Occidentale : 648 175,39 € HT ;
- Ville de Quimper : 393 600 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention entre le Département du Finistère, Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper relative au financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Quimper-Pluguffan en voie verte ;
- 2 - d'approuver la convention entre l'Etat, le Département du Finistère et la ville de Quimper relative au financement du réaménagement de l'ancienne voie ferrée Quimper-Pluguffan en liaison douce et la participation de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets 2020 « Fonds Mobilités Actives- continuités cyclables ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à signer ces conventions de financement.